

6 août 2013

Accord

Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions*

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 43: Règlement n° 44

Révision 2 – Amendement 2

Complément 6 à la série 04 d'amendements – Date d'entrée en vigueur: 15 juillet 2013

Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants à bord des véhicules à moteur («dispositifs de retenue pour enfants»)



Nations Unies

* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.

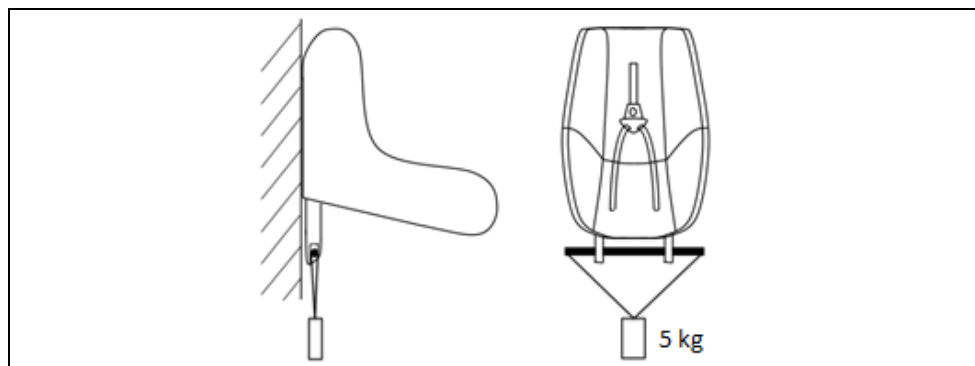
Ajouter un nouveau paragraphe 7.2.7, ainsi conçu:

- «7.2.7 L'attache ISOFIX doit comporter un mécanisme de verrouillage satisfaisant aux prescriptions a) ou b) suivantes:
- Le désengagement du mécanisme de verrouillage nécessite deux actions consécutives, la première devant être maintenue pendant que la deuxième est effectuée; ou
 - La force nécessaire pour ouvrir l'attache ISOFIX doit être d'au moins 50 N lors des essais prescrits au paragraphe 8.2.9 ci-après.»

Ajouter de nouveaux paragraphes 8.2.9 à 8.2.9.5, ainsi conçus:

- «8.2.9 Le siège complet, ou le composant équipé des attaches ISOFIX (embase ISOFIX, par exemple), s'il comporte un bouton d'ouverture, est fixé rigidement sur un banc d'essai de manière que les attaches ISOFIX soient alignées verticalement comme le montre la figure 7. Un barreau de 6 mm de diamètre et de 350 mm de longueur est fixé aux attaches ISOFIX. Une masse de 5 kg doit être attachée aux extrémités du barreau.
- 8.2.9.1 Une charge est appliquée sur le bouton ou la poignée commandant l'ouverture suivant un axe constant parallèle au sens de déplacement initial du bouton ou de la poignée; le centre géométrique correspond à la partie de la surface de l'attache ISOFIX sur laquelle la pression doit être exercée.
- 8.2.9.2 La force d'ouverture de l'attache ISOFIX est appliquée au moyen d'un dynamomètre ou d'un dispositif similaire dans le sens normal d'utilisation indiqué par le fabricant dans le manuel de l'utilisateur. L'extrémité d'appui doit être constituée d'une demi-sphère métallique polie d'un rayon de $2,5 \pm 0,1$ mm pour un bouton d'ouverture ou un crochet métallique poli de 25 mm de rayon.
- 8.2.9.3 Si la conception du dispositif de retenue pour enfants ne permet pas l'application de la méthode décrite aux paragraphes 8.2.9.1 et 8.2.9.2, une autre méthode peut être appliquée avec l'accord du service technique exécutant les essais.
- 8.2.9.4 La force d'ouverture de l'attache ISOFIX mesurée est celle qui est nécessaire pour ouvrir la première attache.
- 8.2.9.5 L'essai est exécuté sur un siège neuf, et répété sur un siège ayant été soumis à l'essai de cycles d'ouverture/fermeture prescrit au paragraphe 7.2.6.

Figure 7



».